

**COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ - PROJET DE BUDGET 2024**

**PRISE DE POSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL GENERAL  
SUR LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT**

Extrait du règlement communal d'organisation du 28 octobre 2013 - article 3  
*chiffre 2)* Il (le Conseil Général) vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées  
*chiffre 3)* Seules les rubriques d'un montant supérieur ou égal à Fr. 30'000.00 peuvent être amendées par le Conseil général.

Classification (fonc/inv)	Numéro de compte	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Justification succincte	Commission de gestion	Pour contrôle
Fonc.	7500.3132.50	Honoraires ext. études par experts, spécialistes etc	100'000	50'000	Projet EuroTube n'a pas encore fait l'objet du changement de zone, n'a pas trouvé tous les financements et n'a pas signé de convention avec la commune. Il est prématuré de budgéter en 2024 les compensations écologiques.	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 5 -Non:0 -Abs: 0	2
Fonc.	8790.3637.86	Subvention énergétique	55'000	5'000	Diminuer le budget de cette rubrique pour le maintenir au subventionnement des audits énergétique	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 5 -Non:0 -Abs: 1	1
Inv.	7500.5020.75.	Aménagements divers	50'000	0.00	Projet EuroTube n'a pas encore fait l'objet du changement de zone, n'a pas trouvé tous les financements et n'a pas signé de convention avec la commune. Il est prématuré de budgéter en 2024 les compensations écologiques.	Vote: L'amendement est accepté -Oui:6 -Non:0 -Abs: 0	2
Inv.	0290.5040.00	Réfection Maison de Commune	450'000	0.00	nous voulons qu'une solution de remplacement pour la salle du rez de la maison de commune soit proposée avant d'entreprendre les travaux de réfection.	Vote: L'amendement est accepté -Oui:6 -Non:0 -Abs:0	4
Fonc.						Vote: L'amendement est retiré/accepté du vote -Oui: -Non: -Abs:	5